

**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 16 JUIN 2025**

Procès-verbal de la 5ème assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi, 16 juin 2025, à 19h00, au Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, Québec.

PRÉSENCES :

Nicole Laveau	Présidente
Pierre-Marc Doucet	Vice-président
Mahamadou Sissoko	Trésorier (en ligne)
Maryse-Ange Koua	Secrétaire
Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Roger Thibeault	Administrateur

ABSENCES :

Alicia Despins	Conseillère – District de Duberger et Les Rivières
----------------	--

INVITÉ(E)S :

M. David O'Brien	Directeur de projet – VivaCité – Ville de Québec.
Mme Véronique Sansom	Conseillère – Planification de transports – Équipe VivaCité.
Mme Hélène Salesse	Ingénieur – Équipe VivaCité – Ville de Québec.
M. Pierre-Luc Lachance	Comité exécutif – Conseiller municipal – District Saint-Roch et Saint-Sauveur.

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Alicia Despins	Conseillère – District de Duberger et Les Rivières
Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique – Ville de Québec

Quinze (15) résidents.es furent présents.es à l'assemblée et 12 résident.es en ligne.

Il y a quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. 19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour. 19 h 01
3. Séance d'information concernant le corridor VivaCité prévu sur le Boulevard Wilfrid-Hamel/rue Marie-de-l'Incarnation, par la Ville de Québec 19 h 05
4. Période de la conseillère municipale. 20 h 30
5. Période de questions et commentaires des citoyens 20 h 35
6. Enjeux de quartier 20 h 45
 - 6.1 Cooptation de nouveaux administrateurs.trices
 - 6.2 Projet sur la qualité de l'air (Jean-Noël Ouisse) - Suivi
 - 6.3 Nouvelle politique sur le déneigement - Suivi
 - 6.4 Rencontre avec La Ruche Vanier et Forum – Suivi.
 - 6.5 Noms des parcs.
 - 6.6 Terrain à vendre sur Santerre (emprise aqueduc)
 - 6.7 Panneau de signalisation non-stationnement sur Chabot
 - 6.8 Maison à démolir – Coint Chabot et boulevard Pierre-Bertrand.
7. Comités et états d'avancement 21 h 00
 - 7.1 Table de concertation Vélo et Mois du vélo (Jean-Noël Ouisse).
 - 7.2 Conseils d'établissements scolaires (Nicole et Mahamadou)
 - 7.3 Projet dans le cadre de la SSR : « Les petites roues » - Suivi et finalité (PMD)
 - 7.4 Comité pour P.U.M (tous) – État d'avancement et date de dépôt à fixer.
 - 7.5 Table de concertation sur le transport en commun (RTC).
8. Fonctionnement 20 h 40
 - 8.1 Adoption des procès-verbaux du 12 mai 2025.
 - 8.2 Correspondance.
 - 8.3 Suivi des résolutions 25-CA-05 et 25-CA-020.
 - 8.4 Trésorerie et suivi sur la ventilation des surplus de 2024.
 - 8.5 Paiement des frais de secrétariat.
 - 8.6 Paiement des frais pour le Registre aux entreprises du Québec.
 - 8.7 Adoption du calendrier des rencontres 2025-2026 – Modification.
9. Varia. 21 h 30
 - 9.1 Verre de l'amitié.
 - 9.2 Cartes-mémoires
10. Levée de l'assemblée 21 h 35

Nicole Laveau, présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Nicole Laveau remercie les résidents.es d'assister à la cinquième assemblée ordinaire du Conseil de quartier de Vanier, ainsi que les résidents.es qui participent en ligne.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Nicole Laveau apporte les ajouts suivants à l'ordre du jour :

Point 6 – Enjeux de quartier

- **6.9** – Consultation sur les critères applicables sur le développement de résidences dans les centres commerciaux.
- **6.10** – Résolution sur les bancs nomades.
- **6.11** – Résolutions sur l'accès à l'eau.

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR ROGER THIBEAULT, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. SÉANCE D'INFORMATION CONCERNANT LE CORRIDOR VIVACITÉ PRÉVU SUR LE BOULEVARD WILFRID-HAMEL ET RUE MARIE-DE-L'INCARNATION PAR LA VILLE DE QUÉBEC.

Dans le cadre de cette séance d'information, Mme Alexandra Mauger mentionne que 2,000 invitations porte-à-porte ont été envoyées, ainsi qu'aux résidents.es abonnés.es au projet. Une diffusion sur le site Internet de la Ville a aussi été effectuée.

Mot d'ouverture

M. Pierre-Luc Lachance, membre du Comité exécutif et responsable de la mobilité et de la sécurité routière, mentionne que l'équipe a déjà travaillé sur le projet à l'automne 2024 pour aider à la réflexion de l'équipe VivaCité pendant l'hiver. Il s'agit d'un beau projet qui s'inscrit dans les corridors VivaCité de la Ville de Québec couvrant 150 km pour les 10 prochaines années. Des explications sont données sur le fait de relier les corridors VivaCité à la rue Marie-de-l'Incarnation et le corridor VivaCité du boulevard Père-Lelièvre. Des marques sur les routes ont déjà été mises en place et le marquage et les bollards seront installés par la suite.

Le corridor du boulevard Père-Lelièvre est un projet évolutif; celui du boulevard Wilfrid-Hamel est un projet permanent.

Présentation du projet d'aménagement

M. David O'Brien mentionne qu'il présente les fruits des réflexions de l'équipe VivaCité au Conseil de quartier. Ce sont des axes cyclables, mais également ces axes permettent de revoir les milieux de vie qu'ils traversent. L'équipe VivaCité est multidisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle est composée d'urbanisme, d'ingénieurs, de techniciens en génie civil, d'architectes paysagers, etc. Il est possible de consulter la page Internet du projet et télécharger la présentation en cliquant sur le lien ci-dessous :

www.ville.quebec.gc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=737

Questions, réponses et commentaires

Q. Aux intersections de Marie-De-l'Incarnation, du côté de la rue Plante et du boulevard Wilfrid-Hamel, côté est, actuellement, il n'y a pas de feu pour protéger les piétons. La situation sera-t-elle corrigée?

R. : Ou, cela sera fait.

Q. : Dans les refuges, au milieu de la rue, y aura-t-il un feu manuel pour piétons?

R. : Oui.

C : Une crainte est exprimée concernant l'augmentation du trafic sur les rues Chabot et Beaucage à cause de la voie réservée sur le boulevard Wilfrid-Hamel aux heures de pointe.

R : Dans ses suivis de projet, l'équipe veut vérifier les rues adjacentes. S'il y a des enjeux, l'équipe mettra en place des mesures pour éviter ces conséquences. Dans l'étude de circulation, il n'y a rien qui indique qu'il s'agit d'une possibilité, mais la réalité sur le terrain est toujours suivie afin de s'en assurer.

Q : Le projet est intéressant. Il y a beaucoup de recommandations et/ou commentaires qui ont été intégrés dans le projet, notamment au niveau du RTC. Il y a une nette amélioration. Une des préoccupations du Conseil de quartier est de savoir si ce projet ira s'intégrer dans le réaménagement du boulevard Wilfrid-Hamel. Est-ce que ce type d'aménagement partant de la section est de la rue Marie-de-l'Incarnation jusqu'à l'autoroute a été réfléchi en conséquence?

R. : Oui, mais aucune année de réalisation n'a été déterminée. Il est prévu qu'il s'étende vers l'est et que tout se connecte bien. Le réaménagement de la rue Marie-de-l'Incarnation pourra se connecter avec un futur déploiement vers l'est, mais l'année de réalisation n'est pas confirmée pour le moment. Aucune demande de réalisation n'a encore été faite à cause du tramway.

Q. : Pour le projet de l'intersection Wilfrid-Hamel/Marie-de-l'Incarnation, est-ce que la piste cyclable se rendra jusqu'à la rue Plante, qui est la continuité de la rue Marie-de-l'Incarnation? Est-

ce que cette option est envisagée, car elle permettrait une connexion sécuritaire à la piste cyclable.

R. : Il est question de travailler sur le projet de la rue Plante. C'est encore en avant-projet et nos aménagements ne nuiraient pas à un futur projet sur la rue Plante. Il n'y aura pas de construction et de reconstruction, sauf d'éléments mineurs qui seraient travaillés dans l'intersection pour implanter le projet.

Q. : Concernant l'intersection de l'avenue du pont Scott et le boulevard Wilfrid-Hamel, quand on se situe sur le coin sud-est, celui qui donne vers L'Armée du Salut, il y a une possibilité de tourner à droite sur le feu rouge. Même si on regarde bien, les automobilistes ne voient pas le feu pour les piétons. Cette situation déplorable cause des problèmes et parfois des altercations entre les automobilistes et les piétons. Est-ce que cette problématique sera ajustée?

R. : Tout le long des corridors VivaCité, il y aura interdiction aux intersections de virage à droite aux feux rouges, car l'équipe est consciente des enjeux de sécurité. Il y a des changements d'habitudes à mettre en place. Cela sera interdit. Il y aura aussi des refuges au pont Scott, aux deux côtés de la traverse.

C. : A chaque fois qu'il y a des travaux sur le boulevard Wilfrid-Hamel et qu'une voie est retranchée, le trafic de transit augmente sur les rues Beaucage et Chabot.

C. : A l'intersection du boulevard Wilfrid-Hamel et la rue de Marie-de-l'Incarnation, la difficulté de tourner de l'ouest vers le sud, mais on comprend moins le virage sud vers l'est est évasé. Pourquoi un îlot de refuge et une voie rapide permettant un virage à droite à cet endroit?

R. : Sur cette intersection, il est question des manœuvres des camions et des métrobus. Même si la situation est plus serrée, il faut quand même permettre ce mouvement. C'est encore une situation de manœuvre à cet endroit.

On vient ajouter une voie réservée et déjà on utilisait une des voies si on voulait maintenir ce rayon de virage pour les camions. On se retrouvait toujours avec la question du virage des camions. Si on ne met pas l'îlot, quelle est la largeur que les gens ont à traverser. Avec un îlot de refuge, les piétons et cyclistes peuvent faire la première traversée de l'extérieur du boulevard Wilfrid-Hamel vers l'îlot central pendant que des manœuvres se font ailleurs dans l'intersection. Cela permet de ramener beaucoup plus souvent le temps de traverse des piétons et des cyclistes à cet endroit. Cela nous permet, par la suite, pendant que celui-là est bloqué de faire d'autres traversées piétonnes et cyclistes. C'est un peu moins concret pour les feux de circulation; c'est très difficile à illustrer pour le moment. Mais pour l'équipe, cela change quelque chose dans l'efficacité des traversées et la protection de traverse.

Dans cette conception, une des façons dont cela a été fait, c'est en se basant sur les piétons de façon centrale, en trouvant des points de rencontre dans les différentes traversées. Les traverses piétonnes et les traverses cyclistes se rencontrent sur un coin. Cela permet de ne pas faire de

détour pour traverser d'un coin à l'autre. Donc, avoir des îlots de virage permettent d'éviter de faire un détour plus grand vers le coin complètement et de revenir pour ensuite remonter. Cela constitue aussi un gain supplémentaire.

Q. : Sur la rue de Marie-de-l'Incarnation vers Limoilou, l'impression qu'on nous donne est que le projet s'arrête à la porte de beaucoup de gens. Le groupe Trudel Alliance procède à beaucoup de constructions. Il y aura aussi une construction à l'endroit où se trouve le restaurant Saint-Hubert. Sur la rue Monseigneur-Plessis, une piste cyclable a été construite, mais ne sera pas rattachée. Il y a un édifice pour des gens à mobilité réduite. On va avoir quelque chose qui s'en vient éventuellement, dans un horizon de cinq ans, mais ce ne sera pas temporaire. Nous trouvons dommage, quant à faire la réflexion, il faudrait la faire jusqu'au bout.

R. : Il aurait été intéressant de créer tout ce que l'équipe souhaite réaliser, c'est-à-dire la connexion au Grand-Marché et qu'on puisse profiter des liens aux corridors VivaCité. La question budgétaire vient en ligne de compte parmi les nombreuses priorités. Des gestes forts sont faits pour implanter des intersections de connexion.

Il faut voir cela comme un « hub » de connexion avec Vanier, ce qui permettrait de monter jusqu'à Duberger-Les Saules. Cela nous permettrait d'aller chercher l'est de la Ville. C'est la volonté de l'équipe d'agir sur cela. Ce sont les contraintes budgétaires qui amènent l'équipe à prioriser différents projets. L'équipe est d'accord avec la vision du Conseil de quartier, car elle voit aussi le potentiel.

L'emprise de la Ville est plus large du côté est que du côté ouest. L'emprise sera toujours disponible malgré les constructions qui se font dans les alentours.

Q. : Pour les îlots de refuge, c'est une petite section qui est à peine surélevée. C'est ce qui a été construit sur la rue Monseigneur-Plessis. La vitesse des véhicules amène un enjeu de sécurité, versus celui sur le boulevard Laurier. Il y a beaucoup de gazon qui pourrait être utilisé pour planter des fleurs indigènes. Devrait-on mettre des bollards?

R. : C'est en progression. Il n'y aura pas toutes les espèces, mais cela ne sera pas seulement que du gazon. Plusieurs endroits sont visés, mais le sujet est encore en réflexion. Il est certain que ce n'est pas aussi confortable que sur le boulevard Laurier. Nous ne bénéficions pas de la même largeur, mais l'équipe est encore en réflexion concernant l'installation de bollards. Aucune réponse n'est disponible pour le moment, mais la question se pose.

Q. : Prévoit-on un projet ouvert quatre saisons pour les pistes cyclables?

R. : Oui, par contre, la séquence de déneigement est en travail. Lors de grandes chutes de neige, dans les premières 24 heures, le déneigement pourrait se faire un peu plus tard et non pas de façon immédiate. On y travaille avec les équipes de déneigement pour s'assurer du confort des trottoirs, ce qui constitue une priorité.

Q. : Au niveau de la séparation des pistes cyclables par rapport à la route, il y a apparemment un petit terre-plein. Y a-t-il des bollards prévus pour donner un sentiment de sécurité, car ce n'est pas suffisant. Y a-t-il quelque chose qui a été prévu pour augmenter le sentiment de sécurité?

R. : Non, mais il y a des réflexions faites sur la meilleure hauteur pour assurer ce sentiment de sécurité. Il pourrait y avoir des trottoirs plus hauts. Il y a plusieurs solutions envisagées. Nous avons quand même une piste cyclable d'une largeur de 1,2 mètre, qui apporte une réelle différence sur le sentiment de sécurité, ainsi que des trottoirs des trottoirs de 2.1 mètres de largeur dans le projet permanent. L'objectif est de ne pas mettre de balises, car l'entretien est plus facile.

Q. : A l'intersection de la rue Marie-de-l'Incarnation, concernant la ligne de désir actuelle, les piétons emprunteront la piste cyclable, car ils en ont l'habitude, parce que les gens se déplacent en direction nord-sud.

Comme il s'agit de questions très techniques et de nouvelles informations, Mme Alexandra Mauger mentionne que les commentaires peuvent être envoyés à l'équipe VivaCité pour permettre d'ajouter des choses.

Q. : Un résident mentionne qu'il habite sur la rue Chabot et comme il y a beaucoup de travaux sur le boulevard Wilfrid-Hamel, il éprouve de la difficulté à sortir de son entrée. C'est très compliqué. Le trafic est lourd. Serait-il possible de modifier les feux de circulation pour libérer la rue Chabot?

R. : Cette problématique est prise en note. Si les résidents observent des problèmes une fois le projet complété, il est important de joindre le 311, car l'équipe en fait le suivi. Ceci aide à améliorer le projet. Tous les commentaires font l'objet d'un suivi.

Q. : Le projet va apporter des améliorations intéressantes au boulevard Wilfrid-Hamel. Pour le projet qui vient d'Hollande, il serait intéressant de savoir combien de précipitations de neige sont prévues? Cette situation demeure toujours incertaine et constitue un enjeu, car il n'est pas très intéressant, pour les résidents, de jouer au cobaye.

R. : Aucune statistique n'est disponible à ce sujet. Par contre, l'équipe a inversé les niveaux par rapport à ce qui se fait en Hollande pour permettre le déneigement. L'équipe travaille avec ce modèle, mais on s'ajuste à notre réalité hivernale. Cet aspect a été considéré. Il existe certaines références nord-américaines, comme à Minneapolis ou à Salt Lake City où des précipitations importantes de neige sont enregistrées.

Q. : Pour les feux concurrents, il pourrait y avoir un problème important. La fluidité du trafic n'est plus présente. Il est impossible de tourner avec les gros véhicules lourds. Il n'y a plus de fluidité.

R. : Il n'y en a pas sur le chemin Sainte-Foy. Par contre, il y a une possibilité de tourner à droite sept secondes. Qu'on le veuille ou non, il y a un impact pour les automobilistes, mais cela permet d'avoir un feu automatique.

Q. : Sur la rue de Marie-de-l'Incarnation, direction boulevard Charest, c'est le même problème. On parle de trois minutes, mais en réalité, c'est huit minutes. Pour parcourir 1.2 km juste après le pont et un peu après le boulevard Charest, pour 1.1 km, il faut plus de 20 minutes. Ce n'est pas très agréable. A chaque fois qu'on change de niveau de hauteur sur la chaussée, cela devient très difficile. Le rétrécissement des voies est difficile pour les gros véhicules. Le passage pour le transport adapté est difficile, car c'est cahoteux et des obstacles sont rencontrés.

C. : Pour les changements de hauteur, un véhicule de 27 pieds prend beaucoup d'espace. Il faudrait porter attention à cet aspect.

R. : Le première en demi-lune est surélevé, mais en arc-de-cercle sur le parcours, c'est au niveau du sol.

C. : Quand on change de niveau de hauteur, il y a des problèmes sur l'essieu arrière des véhicules. C'est ennuyant pour les passagers.

R. : Les véhicules de livraison (WP20) empiètent sur les arcs-de-cercle sur le parcours. Des vérifications de manœuvre seront faites pour valider si cet empiètement est bien présent.

Q. : Les augmentations de taxes ont fait mal à plusieurs citoyens et cela peut réduire les échanges commerciaux dès que le flux de circulation est réduit.

R. : Pour le compte de taxe des contribuables, nous sommes vraiment loin d'un effet majeur. Au niveau financier, chaque projet fait l'objet d'une subvention provinciale. La Ville dispose de 20 millions de dollars pour l'ensemble de la mobilité active, incluant les trottoirs et autres. On compte 700 millions de dollars en projets d'investissement. Cela représente 324 millions de dollars sur le service de la dette, ce qui représente moins de 15%. Le projet ne représente même pas 3% du 15%. Ce que les citoyens paient sur leur compte de taxe représente 4.25 \$. Ce programme est mis en place par le gouvernement provincial et les fonds seront alloués à d'autres villes si la Ville de Québec ne veut pas s'en prévaloir.

Q. : Lorsque le boulevard Charest a été rétréci de trois à deux voies de chaque côté, il y a eu beaucoup de critiques et les gens n'y croyaient pas. La transformation a été bien faite et les résidents se sont adaptés.

Par la même occasion, si des arbustes sont plantés, il ne faut pas que ceux-ci nuisent à la visibilité des automobilistes aux intersections. Pour la plantation des arbres, la situation est différente, compte tenu de leur hauteur.

R. : Le commentaire est pris en note.

Q. : Pour le chemin Napoléon-Grondin, qui relie l'intersection de la rue Proulx, au boulevard Wilfrid-Hamel et à la rue Chabot, serait-il possible de renforcer la vocation du lien cyclable et multi-usage, car c'est un lien rapide vers le boulevard Pierre-Bertrand, ce qui serait très intéressant pour la mobilité active?

R. : La question est prise en note et sera transmise à l'équipe partenaire qui est responsable de cet aspect. L'équipe VivaCité s'occupera que la traversée de la rue Proulx se fasse très facilement pour y accéder.

Q. : Concernant le programme de plantation d'arbres d'alignement, dans le cadre de sa maîtrise, la présidente du Conseil de quartier de Saint-Sauveur, Mme Myriam Nickner-Hudon, la Ville devait examiner la disposition des arbres. Il y a du travail à faire pour convaincre les entreprises commerciales versus les entreprises privées. Cela est plus facile à réussir.

Au niveau de la zone du Boulevard Pierre-Bertrand et la croisée avec le boulevard Wilfrid-Hamel, sortir du stationnement du IGA est très stressant, voire épouvantable. Elle ne peut pas se prononcer sur la façon dont l'intersection sera aménagée, mais il s'agit d'un genre de « no man's land ». L'aménagement sera-t-il plus cohérent?

R. : Le sas est placé tel quel parce qu'il n'y a pas d'emprise. Généralement, on préfère les placer entre la piste cyclable et la traverse piétonne. Cela va donner une certaine sécurité pour les cyclistes, car c'est leur endroit dédié. L'équipe VivaCité a débuté le travail avec le supermarché IGA. Il y a des enjeux de circulation avec les feux de circulation. Le IGA a à cœur d'améliorer l'accès, donc toute bonification est la bienvenue s'il est possible de la réaliser.

Q. : Une résidente a circulé sur la rue Verdun, a traversé le pont Scott, la rue de l'Aqueduc et la rue Proulx, la piste cyclable est très serrée. Il sera très apprécié de réaménager l'endroit et il sera plus agréable de s'y rendre en confiance. Elle remercie l'équipe de remettre des abribus et des bancs, ce qui ne sera pas du luxe. Au niveau de la rue Marie-de-l'Incarnation, lorsqu'elle arrive au niveau de l'intersection et qu'elle veut traverser à vélo de l'autre côté?

R. : Les feux de circulation permettent de rendre l'intersection plus fluide.

C. : Elle apprécie les changements qui seront apportés afin de rendre la circulation plus équitable pour tous les usagers.

Conclusion

M. Pierre-Luc Lachance remercie les résidents.es présents.es pour leur participation. L'équipe VivaCité poursuit son travail pour un projet qui se réalisera en 2026.

Mme Alicia Despins mentionne que 515 personnes ont répondu au questionnaire. Le Conseil de quartier de Vanier a effectué une bonne réflexion et a soumis beaucoup de commentaires. La situation est suivie de près. L'apport des résidents.es est important.

4. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le 18 juin 2025, à 19 h 00, Mme Alicia Despins mentionne qu'elle tiendra une séance annuelle d'information sur ce qui a été fait, ce qui est en cours et ce qui s'en vient et en faire une occasion d'échanges pour les projets dans Vanier et Duberger.

Le Comité exécutif a adopté une liste de 15 terrains assujettis au droit de préemption. Entre autres, il y a un terrain sur le boulevard Wilfrid-Hamel, où se trouve le magasin « Le Marché du store » qui est pressenti pour la construction de logements sociaux. Ce droit de préemption s'exerce pour les fins de logement; la Ville peut acheter ou non le terrain selon le contexte.

5. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Q. : Y a-t-il eu des avancements concernant le 3^e lien?

R. : Cinq (5) conseils de quartiers ont été interviewés et ont fait part de leurs préoccupations. On attend de voir ce que le gouvernement provincial fera, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Par la suite, le Conseil de quartier fera part de ses réactions, avec la Ville. Suite à un article paru dans « Le Journal de Québec », du samedi, le 14 juin 2025, page 3, c'est un projet qui n'est pas encore certain.

Q. : Y a-t-il des périodes de signature?

R. : M. Pierre-Luc Lachance fut présent avec M. Éric Caire, député de la Coalition Avenir Québec (CAQ), pour la circonscription de la Peltrie, et le début du chantier du corridor lorettain a été inauguré. La piste cyclable de l'Ancienne-Lorette se construira dans l'emprise de l'ancien projet d'allongement de l'autoroute 40. La déclaration de M. Caire fut qu'il n'est plus vrai qu'en 2025, des autoroutes seront construites au milieu des quartiers de la Ville de Québec.

Q. : Un résident désire savoir si la Ville de Québec interdira le stationnement devant la saillie de trottoir devant le 226, rue Gauvin. Plusieurs véhicules s'y stationnent et bloquent la visibilité, entre autres s'il y a des piétons et des voitures qui arrivent de la rue Chabot.

Il y a des pancartes d'interdiction de stationnement sur la rue Chabot, mais il n'y a pas d'interdiction dans les rues transversales. Les automobilistes se stationnent sur les saillies de trottoir à l'intersection. Cette situation gêne la circulation et la visibilité. La Ville n'a installé aucun panneau d'interdiction.

R. : De mémoire, M. Pierre-Luc Lachance mentionne que le stationnement est interdit sur les saillies de trottoir. Le règlement municipal stipule que le stationnement est interdit à moins de cinq (5) mètres d'une intersection, même s'il n'est pas très respecté. Il a des campagnes rapides

qui se font à ce sujet. Mme Despins mentionne que le « Sharepoint » pourrait être un moyen de demander l'ajout de ce panneau d'interdiction.

Q. : Parmi les résultats de son projet de recherche en maîtrise, Mme Miryam Neckner-Hudon mentionne qu'il y a eu l'achat du terrain « le triangle de l'amitié » sur la rue Giguère. En poursuivant ses démarches sur les achats et les ventes de propriétés, elle a constaté que les 281 et 285 rue Santerre, un terrain de forme réduite, sur le côté de ce terrain, on est dans l'emprise de la rue de l'Aqueduc qui appartient à la Ville de Québec. Le terrain a été vendu et il y aurait des options que le terrain soit divisé pour y faire du développement. La Ville ne veut pas importuner les résidents qui l'utilisent pour stationner leur remorque et autres usages. Cette ligne est derrière le Bistro Vanier et viendrait se connecter avec le futur espace public au coin des rues Beaucage et Bernatchez.

Elle invite la Ville à affirmer sa présence et sa capacité de gérer cet espace et continuer le prolongement de la piste cyclable Napoléon-Grondin. Selon les recommandations du PPU Wilfrid-Hamel/Laurentien, il faut augmenter la mobilité. Il y aurait un potentiel important pour verdir Vanier. On veut qu'il y ait des corridors actifs et de la biodiversité pour éviter les changements climatiques. Une résolution sera prise lors des assemblées ordinaires de septembre et/ou octobre 2025 à ce sujet.

Q. : Dans l'ancien terrain du restaurant Saint-Hubert, il y a un trou d'un mètre, à peu près à 10 pieds du boulevard Wilfrid-Hamel. Il faudrait informer la CNESST à ce sujet, car ce trou n'est pas clôturé. Suite à un rappel au 311, aucun retour n'a été reçu. Il ne s'agit pas d'un chantier, mais d'un trou sur le bord de la rue. La Ville pourrait obliger le propriétaire à le clôturer. Le soir, si quelqu'un s'aventure sur le terrain, soit un cycliste ou un piéton, il pourrait en résulter un accident grave avec des blessures.

R. : Le commentaire est pris en note.

6. ENJEUX DE QUARTIER

6.1 – Cooptation de nouveaux administrateurs-trices

Compte tenu qu'aucune personne ne s'est présentée pour occuper un poste coopté, ce sujet est reporté à la prochaine assemblée ordinaire du 15 septembre 2025.

6.2 – Projet sur la qualité de l'air - Suivi

Concernant l'implantation de capteurs de particules fines dans le quartier, M. Jean-Noël Ouisse mentionne que chaque capteur aura une page Internet qui lui est dédiée. Il sera alors possible, pour les résidents, de voir la qualité de l'air en direct.

Il précise qu'il est actuellement en recherche de financement auprès de la Ville et de la Caisse populaire Desjardins. Une résolution sera adoptée pour la soumission d'un projet d'initiative de

10,000.00 \$. Le travail est effectué avec la firme RévolvAir en collaboration avec M. Guillaume Simard. La deuxième phase consiste en l'installation de capteurs chez des résidents et entreprises.

25-CA-029 – Résolution pour la soumission d'un projet d'initiative pour la qualité de l'air dans Vanier.

- Étant donné la résolution 25-CA-001 concernant la réalisation du projet « Air Vanier » à l'initiative du Conseil de quartier de Vanier;
- Étant donné l'adoption du plan d'action 2025 du Conseil de quartier de Vanier.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier fasse une demande de subvention d'un montant de 10,000.00 \$ à la Ville de Québec pour la réalisation du projet Air'Vanier.

ADOPTÉ

Pour plus information, les résidents peuvent consulter le site suivant : www.revolvair.org

6.3 – Nouvelle politique sur le déneigement - Suivi

Q. : M. Jean-Noël Ouisse mentionne que la modification de la politique de déneigement a pour objectif que la Ville récupère plus d'ouvrages à l'interne et donne moins de contrats à l'externe. Des délais de déneigement et des hauteurs minimales de neige avant d'effectuer le déneigement sont à prévoir. Cela se fera de façon progressive.

R. : M. Lachance précise que ces délais permettront à la Ville d'économiser quatre millions de dollars et diminuer progressivement les coûts. Depuis les dernières années, les frais de déneigement ont passé de 60 à presque 100 millions de dollars l'année dernière. Nous avons connu un hiver sous la moyenne et les résultats sur les dépenses encourues seront connus à la fin de l'automne, compte tenu que l'année se termine le 31 décembre.

L'objectif est d'aller chercher des capacités opérationnelles à l'intérieur de la Ville. On ne peut ajouter à l'infini des camions et du matériel de déneigement, car les garages sont déjà à pleine capacité. Il faut donc travailler à l'intérieur des capacités de déneigement que la Ville possède pour baliser tout cela.

La politique de déneigement a été simplifiée pour donner un cadre clair de communication envers les citoyens. La Ville désire préciser si elle opère dans des conditions normales, difficiles ou extrêmes et à quoi les citoyens doivent s'attendre.

Avec la télémétrie, la Ville a la capacité de faire l'enlèvement de la neige et de procéder plus clairement aux opérations de déneigement afin de redonner les rues plus facilement lorsque la neige sera ramassée. La Ville répondra aux demandes des citoyens d'arrêter les feux lumineux qui clignotent pendant trois à quatre jours.

L'objectif est également de garder une priorité de déneigement des trottoirs, des véhicules d'urgence et des pistes cyclables par la suite. Le soufflage de la neige est effectué majoritairement la nuit, mais il y a des zones où celui-ci peut être fait dans la journée quand les endroits sont assez larges pour donner une capacité d'opération. La Ville se dote ainsi d'une meilleure séquence afin de redonner les lieux prioritaires aux citoyens.

Q : Les remblais sur les abribus constituent un grave problème. C'est une situation compliquée. Les rues sont déblayées et de la neige est envoyée sur les trottoirs. Les chenillettes circulent par et retournent la neige dans la rue. Un autre camion circule par la suite. C'est très dangereux, car une personne à mobilité réduite peut tomber et se blesser sérieusement.

Tôt le matin, des volontaires, soit deux ou trois personnes avec un petit camion, pourraient procéder rapidement au déneigement des abribus. Il y a de la neige et des saletés dans les abribus. Les citoyens auraient le sentiment que le RTC s'occupe de sa clientèle.

R. : M. Lachance avait proposé au RTC de mettre des pelles dans les abribus. Sa proposition a été accueillie avec un certain scepticisme. Par contre, cette idée pourrait connaître des progrès dans le futur.

Q. : Concernant les andins, est-ce que le RTC donne un contrat pour leur déneigement, pour que l'embarquement et le débarquement aux abribus se fassent de façon sécuritaire?

R : En ce qui concerne le déneigement des rues et de la zone d'embarquement, le RTC octroie un contrat pour l'entretien d'accès aux abribus et à l'intérieur de ceux-ci lorsque la neige s'accumule. Par contre, les trottoirs et la chaussée sont la responsabilité de la Ville. Ce sont des éléments qu'on veut insérer dans la nouvelle politique et faire la priorisation des parcours d'autobus pour être capable d'enlever la neige le plus rapidement possible.

Quand on procède aux opérations de grattage, malheureusement, il faut emmagasiner cette neige. La Ville veut donner le plus d'agilité possible pour transférer rapidement les équipes sur les opérations d'enlèvement. Les abribus font partie des priorités.

6.4 – Rencontre avec La Ruche Vanier et Forum - Suivi

Une rencontre s'est tenue avec la Ruche Vanier le 28 mai 2025 pour le projet « Aux confluents ». Il s'agit d'un projet de la Ruche Vanier auquel le Conseil de quartier vient ajouter le côté mobilité. Chacun aura son projet et un mémoire sera produit pour le PUM, mais davantage pour les terrains d'Hydro-Québec.

Le projet « Aux confluents » est porteur. Il constitue le projet central pour développer un boisé; il y a déjà des discussions avec Hydro-Québec à ce sujet. Dans le mémoire, il est proposé des

liens de mobilité dans la rue Samson, aux alentours de la Chapelle Spectacles. Avec le conseil de quartier de Lairet, par rapport à l'autoroute Laurentien, c'est un secteur qui devrait être revisité, dans le cadre du PUM, pour les prochaines 25 années. Cela donne une vision de ce secteur vers le nord pour que ce soit plus agréable, ainsi que pour la rue Soumande. C'est un lien inter-quartier qui serait chapeauté par le Conseil de quartier. Le Conseil régional en environnement (CRE) chapeauterait la partie boisée. Le CRE a des visées par rapport au terrain. Il y a beaucoup de choses qui peuvent se lier dans ce secteur.

La Ruche Vanier s'est proposée pour supporter notre mémoire. Dans le PUM, ces liens seront proposés et la Ruche donnera son appui. Il y a également différents organismes qui font pression pour le même sujet.

Le Forum s'est tenu le 7 juin 2025, à l'école secondaire Vanier. Une centaine de personnes environ étaient présentes. Il y a eu différents ateliers portant sur la mobilité, l'habitation, le milieu de vie et un quartier nourricier. Le Conseil de quartier y tenait un kiosque. M. Jean-Yves Duclos, député fédéral de Québec-Centre, a passé 20 minutes où il y a une présentation de l'historique du quartier de Vanier et un médecin de la Santé publique a donné une présentation. Des efforts ont été faits pour rencontrer les résidents à des fins de recrutement.

La Ruche Vanier complète l'analyse des données et fournira un rapport final. Les groupes présentent les résultats de leurs recherches et quels ont été les points les plus importants pour chacun des thèmes. Par la suite, il y aura un projet plus précis. Il y avait des résidents provenant de l'extérieur du quartier de Vanier, prouvant que le Forum a connu un certain engouement. Cet événement fut un succès et a connu une bonne couverture médiatique.

La Ruche Vanier présente une première étape pour lancer des solutions pour l'amélioration du quartier : « Vanier, du rêve au mouvement ».

6.5 – Noms des parcs

Une inauguration a été faite lundi, le 14 juin 2025. Mesdames Jacynthe Fortin, Gemma Drouin et Nicole Laveau furent présentes à l'inauguration s'est déroulée pendant 40 minutes. Beaucoup de résidents y ont assisté.

Le CIUSSS-CN a annoncé qu'il a recommandé le nom de Mme Huguette Perras, qui a œuvré au journal « Le Tout Vanier » au grand plaisir de la famille. Santé Québec officialisera le nom du parc. Un deuxième événement aura lieu pour souligner le nom officiel du parc.

Pour le parc Beaucage, le nom de Mme Alice Pelletier Desrochers a été donné au parc. Il s'agit de la famille de l'ancien propriétaire du terrain. Le dossier est en cours présentement sur l'îlot Beaucage.

Pour l'îlot Giguère, on a reçu le nom de la descendance de la personne qui a développé les trois ou quatre maisons à l'intersection de la rue Proulx et le boulevard Wilfrid-Hamel. On pourra l'utiliser éventuellement.

6.6 - Terrain à vendre sur Santerre (emprise aqueduc).

Il y a un terrain qui a été vendu le long de l'emprise de l'aqueduc. Le Conseil de quartier procédera à une résolution sur ce sujet à la prochaine assemblée ordinaire du 15 septembre 2025.

6.7 – Panneau de signalisation non-stationnement sur Chabot

Il n'y a pas de panneau d'interdiction de stationnement sur les rues transversales de la rue Chabot. Une demande a été soumise au service 311, car la situation n'est pas égale partout. En réponse à Mme Laveau, Mme Alicia Despins a placé une demande afin de vérifier s'il y a des panneaux disponibles. Le sujet est à suivre.

6.8 – Maison à démolir au coin Chabot/Pierre-Bertrand

Il est question d'une maison blanche au coin de l'intersection de la rue Chabot et du boulevard Pierre-Bertrand qui est en décrépitude.

Suite à des démarches qu'elle a effectuées au niveau des achats, Mme Myriam Nickner-Hudon mentionne qu'elle a fait des recherches sur les terrains et qu'il y a un lot qui n'a pas d'adresse. La maison a été achetée en bonne et due forme, ainsi que le terrain. C'est un lot d'une dimension significative. C'est une personne de nationalité chinoise qui a acheté les deux lots.

Des démarches ont été effectuées par un promoteur et une firme d'architectes pour un projet de développement. Le propriétaire reste sourd, mais il a reçu des amendes à propos de la maison. La Ville a demandé des correctifs, faire un peu de ménage ou spécifier ses intentions. Un promoteur commence à faire un montage financier, mais Mme Nickner-Hudon ne sait pas si la Ville a un droit de préemption. Il y a également un enjeu lié à la présence d'amiante

Ces lots peuvent constituer un terrain intéressant pour les promoteurs. Il faut considérer un édifice de 12 logements pour produire un montage financier. Dans les projets aînés, ces terrains se transforment et deviennent habitables. Il s'agit d'une maison abandonnée située dans un coin névralgique du quartier, ce qui peut amener une situation dangereuse.

6.9 – Consultation pour les critères d'application sur le redéveloppement de résidences dans les centres commerciaux.

M. Roger Thibeault a assisté à cette consultation. La Ville se donne un nouvel outil pour analyser les projets selon certains critères pour appliquer les normes de développement durable en

environnement pour requalifier des terrains qui appartiendraient à certains centres commerciaux et s'assurer que les projets répondent à certains besoins de logement sur le dessus. Il s'agit d'une tendance importante. Ce sont des vœux pieux, mais l'idée n'est pas forcément d'une mauvaise idée.

La question qui n'a pas été bien répondue porte sur la priorité. Est-ce le PPU ou ces critères qui auront priorité? C'est la Ville qui choisit le chemin qui sera le meilleur pour les entrepreneurs. Est-ce un « bar ouvert » pour les entrepreneurs pour faire adopter leurs projets ?

Le principal problème est que l'assemblée publique de consultation a été annoncé une semaine avant et cela sera adopté le 25 juin 2025 au Conseil d'arrondissement. Pour le Conseil de quartier, il est presque impossible d'analyser ces critères. Il y aura de bonnes choses dans les critères qui seront appliqués, mais c'est à géométrie variable. Ce n'est pas encore défini.

6.10 – Résolution sur les bancs nomades.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu'il s'agit d'une résolution pour participer à l'implantation des bancs nomades sont des bancs qui sont accrochés sur les poteaux des arrêts d'autobus selon les critères du RTC.

25-CA-030 – Résolution pour participer au projet-pilote de l'implantation de « bancs nomades » le long de certains axes de transport du RTC.

La présence de bancs est un enjeu constant qui influence l'expérience du RTC. Plusieurs secteurs du quartier Vanier n'ont aucune aire de repos aux arrêts du RTC. Cela occasionne des problématiques pour les déplacements ainsi que pour les usagers à mobilité réduite.

Avec l'abandon de plusieurs abribus et la présence de l'IRD PQ ainsi que de plusieurs OBNL en habitation ayant comme résidents des personnes à mobilité réduite et où le vieillissement de la population de Vanier, une présence d'aires de repos aux arrêts du RTC est nécessaire.

En plus d'améliorer l'expérience à travers le quartier Vanier, ces ajouts permettent d'être en phase avec la stratégie de sécurité routière 2025-2029 de la Ville de Québec et en accessibilité universelle.

Le 6 juin 2025, le RTC lança le projet pilote du "Banc Nomade". Ce projet semble adapté à la réalité de Vanier.

Voici les axes de transport du RTC où il serait intéressant d'installer des "bancs Nomade "

- Boul. Wilfrid-Hamel
- Boul. Pierre-Bertrand
- Ave. Plante

- Rue Beaucage
- Rue Chabot
- Rue Monseigneur-Plessis
- Boul. Père-Lelièvre
- Rue Samson

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier :

- RECOMMANDE au RTC de participer au projet-pilote avec l'installation de "banc Nomade" le long des principaux axes du RTC afin que les usagers puissent se reposer;
- RECOMMANDE au RTC d'informer les résidents du quartier sur les échéanciers de l'installation des "bancs Nomade" du secteur Vanier afin de permettre une certaine prévisibilité;
- RECOMMANDE au RTC de faire un suivi avec le Conseil de quartier Vanier du progrès des lieux identifiés et de fournir un échéancier dans le temps pour tout le secteur Vanier.

ADOPTÉ

À la question si les bancs sont installés à l'intérieur ou à l'extérieur des abribus, une photo est présentée pour bien les illustrer. Le Conseil de quartier suggère des endroits, mais on ne peut savoir, pour le moment, où ces bancs seront installés.

Des résidents ont fait des commentaires touchant à l'utilisation de ces bancs durant la saison hivernale.

6.10 – Accès à l'eau

25-CA-031 – Résolution pour un accès à l'eau du jardin collectif Pierre-Paul.

Depuis 2018, La Ruche Vanier met en place des initiatives nourricières afin d'améliorer la sécurité alimentaire des Vaniérois.es. Ainsi, depuis 2018, plusieurs jardins collectifs ont été implantés dans le quartier Vanier et pour les résidents.es du quartier comme une des solutions à l'enjeu de sécurité alimentaire.

L'accès à l'eau demeure un enjeu important pour le bon fonctionnement d'un jardin collectif situé à l'intersection de l'avenue Bernatchez et de la rue Blouin. Il est confronté à un manque d'infrastructures d'arrosage adéquates mettant en péril les récoltes. Au jardin Pierre-Paul, l'utilisation de la borne-fontaine municipale est interdite par la Ville.

- Considérant que le terrain d'accueil n'a pas été conçu pour cet usage;

- Considérant qu'un accès à l'eau est nécessaire pour la réussite d'un jardin collectif ;
- Considérant que l'organisme a fait ses devoirs en demandant un accès aux voisins où il n'a eu que des refus;
- Considérant que les jardins participent à réduire l'insécurité alimentaire du quartier Vanier

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR ROGER THIBEAULT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier :

- RECOMMANDE à la Ville de Québec de permettre au jardin Pierre-Paul d'être connecté à une source d'eau municipale.
- RECOMMANDE à la Ville de Québec de trouver des solutions d'accès à l'eau pour l'approvisionnement en eau des prochains aménagements.

ADOPTÉ

25-CA-032 – Résolution pour l'accès à l'eau pour le jardin de l'école Notre-Dame-du-Canada.

Depuis 2018, La Ruche Vanier met en place des initiatives nourricières afin d'améliorer la sécurité alimentaire des Vaniérois.es. Ainsi, depuis 2018, plusieurs jardins collectifs ont été implantés dans le quartier Vanier et pour les résidents.es du quartier comme une des solutions à l'enjeu de sécurité alimentaire.

L'accès à l'eau demeure un enjeu important pour le bon fonctionnement du deux jardins collectifs situés sur le territoire. Le jardin situé sur le terrain de l'école primaire Notre-Dame-du-Canada est confronté à un manque d'infrastructures d'arrosage adéquates mettant en péril les récoltes. Les membres du jardin Sol-So dépendent de la bonne volonté d'un voisin pour l'accès à l'eau.

- Considérant que les terrains d'accueil n'ont pas été conçus pour cet usage;
- Considérant qu'un accès à l'eau est nécessaire pour la réussite d'un jardin collectif ;
- Considérant que l'organisme a fait ses devoirs en demandant un accès aux voisins où il n'a eu que des refus;
- Considérant que les jardins participent à réduire l'insécurité alimentaire du quartier Vanier

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR ROGER THIBEAULT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier :

- RECOMMANDE au Centre de service scolaire de la Capitale de permettre aux deux jardins d'être connectés à une source d'eau municipale.
- RECOMMANDE au Centre de service scolaire de la Capitale de trouver des solutions d'accès à l'eau pour l'approvisionnement en eau des prochains aménagements.

ADOPTÉ

7. ENJEUX DE QUARTIER

7.1 – Table de concertation Vélo et Mois du vélo (JNO)

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que la réunion de la Table de concertation vélo aura lieu le 17 juin 2025. Compte tenu que la Table souligne ses 10 ans d'existence, la rencontre aura lieu en présentiel.

7.2 – Conseil d'établissements scolaires

École secondaire Vanier : Compte tenu que l'assemblée ordinaire du Conseil de quartier est publique, les informations sont confidentielles jusqu'à ce qu'elles fassent l'objet d'une publication.

Écoles primaires Sans-Frontière et Notre-Dame du Canada : Mme Laveau annonce sa démission pour le conseil d'établissement des deux écoles primaires. Elle a obtenu de petits gains suite aux observations des parents concernant la sécurité routière pour ces deux écoles. Ce sujet est remis à la prochaine assemblée ordinaire du 15 septembre 2025 pour désigner un représentant du milieu.

7.3 – Projet dans le cadre de la SSR : « Les petites roues » - Suivi et finalité (PMD)

L'événement « Les petites roues » s'est tenu tel que planifié, soit le 27 mai 2025, et M. Jean-Noël Ouisse et M. Roger Thibeault y ont assisté. Le parcours a été changé quatre fois pour ne pas avoir à traverser le boulevard Pierre-Bertrand. Dix écoliers et dix parents ont été présents, ainsi que trois motocyclettes de police et des clowns.

Il y avait des pistes de solution parce qu'il y avait des gens de Saint-Sauveur et l'accent sera mis sur l'école Sans-Frontière. Vingt-trois (23) participants ont procédé à leur inscription.

Une problématique a été soulevée dans la transmission de l'information au niveau des écoles. Ce sujet fera l'objet d'un examen. La reddition de compte sera faite par M. Pierre-Marc Doucet.

7.4 – Comité pour le PUM – État d'avancement et date de dépôt à fixer (tous)

La révision du document suit son cours et il sera modifié suite au forum.

M. Roger Tremblay demande si un commentaire doit être ajouté sur le fait de ne pas avoir une autoroute dans le quartier. Peut-on maintenir l'intégrité du quartier et de ne pas avoir une surcharge de véhicules automobiles? Il est important que le Conseil de quartier prenne position, car il s'agit d'un intérêt direct dans le quartier.

Les résidents de la basse-ville méritent d'être bien considérés. L'ère des autoroutes est maintenant révolue et il faut passer à autre chose. Lorsqu'on déplace des gens et qu'on détruit des logements, il est difficile de replacer tous ces résidents.

7.5 – Table de concertation sur le transport en commun

Le Comité provisoire tiendra une rencontre le 3 juillet 2025. Suite au forum, un représentant du RTC et M. Nicolas Drolet, de la Ruche Vanier, rencontreront le RTC en 2026 concernant un parcours à haute fréquence sur le boulevard Pierre-Bertrand et désire savoir si le Conseil de quartier est disponible.

Il est important que le Conseil de quartier fasse un suivi sur ce dossier pour évaluer quel sera l'impact d'un parcours reliant les boulevards Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand dans les secteurs plus éloignés. Est-ce que le parcours de l'autobus no 64 sera toujours présent? Une rencontre se tiendra le 21 juin 2025 et M. Pierre-Marc Doucet y assistera. Une rencontre sera demandée pour le Conseil de quartier tiendra spécifiquement sur ce sujet, dans le cadre du plan stratégique du RTC.

8. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 – Adoption du procès-verbal du 12 mai 2025

25-CA-034

SUR LE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. ROGER THIBEAULT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier procède à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2025 tel que présentés

ADOPTÉ

8.2 – Correspondance

25-CA-033

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier accorde son appui à la lettre d'Accès transports viables (ATV) portant sur le sujet suivant :

« Appui au projet d'Accès transports viables, dans le cadre de l'appel de projets 2025-26 sur la participation et l'inclusion à la vie associative et démocratique des organismes communautaires du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. »

Cette demande d'appui a été acceptée afin de la rendre plus officielle.

Mme Laveau qu'elle a reçu un courriel de la Caisse populaire Desjardins mentionnant qu'il y a effectué récemment. Elle fera les vérifications nécessaires à ce sujet.

8.3 – Suivi des résolutions

25-CA-005 – Résolution pour l'installation de bancs aux arrêts d'autobus.

Voici la réponse de la Ville de Québec :

« En lien avec votre résolution 25-CA-005, voici un état de la situation.

»

25-CA-020 – L'acquisition du terrain de l'église Notre-Dame-de-la-Recouvrance.

La Ville précise ne peut pas se prononcer, car le terrain n'est pas à vendre pour le moment.

Il est suggéré que Mme Ange-Maryse Koua fasse le suivi des résolutions à l'aide du tableau déjà élaboré. Ce sujet est à suivre.

8.4 – Trésorerie et suivi sur la ventilation des surplus de 2024

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le solde du compte est de 7,049.24 \$ au 16 juin 2025 ainsi qu'un montant de dividendes de 7.77 \$ de la Caisse populaire Desjardins.

Ventilation des montants reliés aux projets :

- Projet pour les aînés : 11,420.80 \$, qui inclut un montant de 13.00 \$ pour l'annulation d'un chèque. Le projet déclare donc un surplus de 79.20 \$.
- Concernant les deux projets sur la sécurité routière, soit celui de septembre sur les angles morts et celui de mai, ces derniers ont été combinés pour un montant de 5,168.09 \$. Les subventions reçues totalisent 6,200.00 \$, incluant 200.00 \$ provenant de Trudel Alliance.
- Les surplus pourront être conservés et attribués à des projets futurs sur la sécurité routière.

8.5 – Paiement des frais de secrétariat

25-CA-035

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR ANGE-MARYSE KOUA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier procède au paiement de 115.00 \$ pour le service de rédaction de la 5e assemblée ordinaire auprès de Mme Renée Poulin.

8.6 – Paiement des frais pour le registre aux entreprises du Québec

25-CA-036

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier procède au paiement de 40.00 \$ auprès de Mme Nicole Laveau pour la déclaration annuelle au registre des entreprises.

8.7 – Adoption du calendrier des rencontres 2025-2026 – modification

25-CA-037

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME ANGE-MARYSE KOUA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier reporte l'assemblée ordinaire au 11 mai 2026.

9. DIVERS

9.1 – Verre de l'amitié

Mme Ange-Maryse Koua fera une vérification pour une rencontre durant l'été afin de souligner l'arrivée des vacances estivales.

9.2 – Cartes-mémoires

Une vérification sera faite pour entreposer les exemplaires des cartes-mémoires qui n'ont pas encore été distribuées.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau, présidente, lève l'assemblée à 21 h 22.

Nicole Laveau, Présidente

Maryse-Ange Koua, Secrétaire

No de résolution	Objet	Page
25-CA-029	Soumission d'un projet d'initiative pour la qualité de l'air dans Vanier.	12
25-CA-030	Résolution pour participer au projet-pilote de l'implantation de bancs Nomade le long de certains axes de transport du RTC.	15
25-CA-031	Accès à l'eau pour le jardin Pierre-Paul.	18
25-CA-032	Accès à l'eau pour le jardin Notre-Dame-du-Canada	18
25-CA-033	Résolution pour donner un appui au projet d'Accès transports viables.	21
25-CA-034	Adoption du procès-verbal de la 4 ^e assemblée ordinaire du 12 mai 2025.	20
25-CA-035	Paiement pour les frais de rédaction du procès-verbal de la 5 ^e assemblée ordinaire au montant de 115.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin.	22
25-CA-036	Paiement d'un montant de 40.00 \$ auprès de Mme Nicole Laveau pour la mise à jour au registre des entreprises.	22
25-CA-037	Résolution du report de l'assemblée ordinaire au 11 mai 2026.	22